

Conseil communal de Bottens

Rapport de la Commission

Préavis 2017-07

La Commission, composée de Frédéric Riva, rapporteur et de Joseph Ecoffey et Nicolas Tzaut, membres, s'est réunie afin d'exécuter le mandat que lui a confié le Conseil communal.

I. Dates et travaux des différentes séances

Octobre 2017 (travaux individuels)

- Lecture du préavis
- Préparation de l'entretien avec le municipal et de la visite du bâtiment

Mercredi 1^{er} Novembre

- Visite du bâtiment du battoir en présence du municipal responsable
- Elaboration du rapport de la Commission

II. Remarques générales

- L'entretien de la commune occupe actuellement 1 employé à temps plein et plusieurs aides à divers taux d'occupation. Pour tenir compte du développement de notre commune, il est possible que le personnel passe à 2 employés à plein temps à moyen terme.
- La mise à disposition de locaux adaptés (bureau, atelier et WC) nous paraît être une obligation morale de la commune envers son personnel.
- Actuellement, les locaux situés sous le collège n'offrent qu'un environnement bricolé, sans lumière naturelle et ne respectant certainement pas les normes incendie et environnementale. Le bâtiment du battoir et les travaux prévus offriront des locaux adaptés et respectueux des normes.
- Le parc de machines comprend entre autres un tracteur (actuellement stationné à bien plaisir au battoir), un véhicule multi-usage Ferrai (tondeuse-chasse neige) et de nombreux petits utilitaires. Le battoir permettra leur stockage et leur entretien dans un bâtiment adapté.
- De plus, les différents intervenants pour le déneigement de la commune profiteraient également des locaux hors-gel ou à l'abri des intempéries, pour la préparation des machines.

III. Etat général du bâtiment

L'attention de la commission c'est portée principalement sur les éléments suivants :

- Charpente : Elle est en bon état et très bien entretenue. Seules quelques tuiles nécessitent d'être changées. Le budget proposé prévoit toutefois la pose d'une sous-couverture pour améliorer l'étanchéité et ainsi garantir la longévité du toit.
- Electricité : Sous réserve d'une inspection légale, elle nous paraît en bon état.

Rapport de la Commission Préavis 2017-07

- Etat général : La Commission relève le bon état général du bâtiment et a pu constater que des travaux d'entretien réguliers ont été réalisés par les propriétaires précédents.

IV. Conclusions

La Commission remercie le Municipal responsable d'avoir répondu à ses questions. Elle tient à relever, le très bon travail et l'engagement de la Municipalité pour la création d'un lieu centralisé qui réunira sous un même toit le personnel et les machines indispensable à l'entretien de notre commune.

Vu ce qui précède,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, la Commission vous propose :

1. D'accepter le préavis 2017-07

Bottens, le 1.11.2017

Frédéric Riva, rapporteur

Nicolas Tzaut, membre

Joseph Ecoffey, membre

